

**Présents avec voix délibérative (15) :**

Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude BEAUQUESTE, Maryse CARRERE, Jean-Louis CAZAUBON, Claude DAMBAX, Jean-Marie DUPONT, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Laurent GRANDSIMON, Gérard HAURET-CLOS, Claude HEINTZ, Ange MUR, Jean-Louis NOGUERE, Marie PLANE, Dominique ROUX

**Présents sans voix délibérative (6) :**

Louis ARMARY, Adeline AVELA, Emmanuelle BEGUE, Orange RAVELEAU, Hélène SAZATORNIL, Francine MOURET

**Personnes excusées :**

Jean-Marc ABBADIE, David AOUSTIN, Viviane ARTIGALAS, Régis BAUDIFFIER, Josette BOURDEU, Jean-Marc BOYA, Gérald CAPEL, Philippe CASTAING, Jean-Claude CASTEROT, Yves CARDEILHAC, Françoise DUPUY, Vincent FONVIEILLE, Alain GARROT, Paul HABATJOU, Yvette LACAZE, Stéphanie LACOSTE, Chantal MORERA, Noël PEREIRA DA CUNHA, Jean-Pierre PRAT, Paul SADER, Patricia SAYOUS, Claude TRESCAZES, Bruno VINUALES  
Jeanine DUBIE, José MARTHE, Chantal ROBIN RODRIGO

**Secrétaire de séance :**

Claude HEINTZ

\*\*\*\*\*

Mme La Présidente, Mme CARRERE, préside ce conseil syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Mme CARRERE propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Informations relatives au dossier « Eau et Assainissement »
- Natura 2000 DOCOBs « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes » : demande de financement pour l'élaboration et l'animation 2017 du Programme Agro-Environnemental et Climatique 2017-2018

Les points sur les conventions liées au tourisme ne seront pas abordés ce soir (Clévacances, Gîtes de France et Lourdes Cancer Espérance) et seront reportés à la rentrée.

De plus, Mme CARRERE souhaite inverser l'ordre du jour de la réunion et présenter le rendu du projet de territoire en fin de séance.

L'assemblée n'émet aucune objection pour modifier et inverser l'ordre du jour.

## **1. Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation de pouvoir**

---

Madame la Présidente informe de la tenue d'un Bureau syndical le 06 juin dont le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués. Mme CARRERE présente les délibérations qui y ont été prises :

- 1/ Modification des dates du contrat de l'agent contractuel recruté pour la mission culture
- 2/ Renouvellement de la mise à disposition d'une adjointe administrative auprès de la commune de SOULOM pour le mois de juin
- 3/ Mise à disposition d'une adjointe administrative auprès de la commune d'Agos-Vidalos pour un remplacement de congé maladie de la secrétaire de mairie
- 4/ Demande de subvention auprès de l'AEAG pour le poste Céline FUSTIER
- 5/ Contrat de rivière : Action B1.10 Gestion foncière
- 6/ Contrat de rivière : Action B1.1 Mise en œuvre du programme de gestion des cours d'eau
- 7/ PAPI : Etude de faisabilité pour améliorer le réseau de mesure hydrométéorologique et de surveillance sur le bassin versant du Gave de Pau bigourdan
- 8/ Convention PLVG/Collectivités pour l'organisation de ciné concerts sous les étoiles, été 2016
- 9/ Demande de financements – Modification du plan de financement (mission culture)

## **2. PERSONNEL**

---

### **► Proposition de renouvellement de CDD pour le chargé de mission forêt-bois**

Madame la Présidente rappelle que le contrat de travail du chargé de mission filière forêt-bois s'achève le 31 août 2016.

Cet agent avait pour missions de mettre en œuvre le plan de mobilisation durable des ressources forestières réalisé par le PLVG, et notamment de :

- promouvoir le plan de mobilisation auprès des élus,
- rédiger les volets environnementaux et sociétaux de ce plan pour l'obtention d'une charte forestière,
- assurer le suivi et l'accompagnement technique et financier sur les projets du territoire.

Les missions actuellement en cours ne sont pas achevées et le développement de la filière forêt-bois sur le territoire ainsi que les attentes du territoire, rendent nécessaire la reconduction de ce contrat.

Cependant, dans l'attente de la notification officielle des financements de l'Europe et de la Région pour cette mission, et la réponse d'un appel à projet (Dynamic Bois), il est proposé de renouveler cette mission jusqu'au 31 décembre 2016.

Les membres du Conseil Syndical sont informés que les crédits nécessaires à ce renouvellement avaient été inscrits au budget 2016.

Après discussion, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité de renouveler le contrat du chargé de mission filière forêt-bois à compter du 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'au 31 décembre 2016.

### **► Proposition de renouvellement de contrat en CDI pour la chargée de mission tourisme**

Mme CARRERE informe l'assemblée que le CDD de la chargée de mission tourisme s'achève le 12 septembre 2016. Elle propose de renouveler son contrat sous forme de CDI, l'agent étant présente en CDD depuis 6 ans sur un poste similaire. Le Bureau réuni le 6 juin a émis un avis favorable à ce renouvellement.

Mme CARRERE indique que les missions tourisme vont se poursuivre et se développer avec la mise en œuvre de la stratégie cyclo, la poursuite du réseau qualité Altamonta. Les compétences et les

connaissances de la chargée de mission actuelle sont l'une des clés de réussite de cet axe de développement du territoire. Les membres du Conseil syndical émettent un avis favorable au renouvellement du poste de la chargée de mission tourisme en CDI.

### 3. TOURISME

---

#### ► Adhésion 2016 à la Fédération Française de Cyclisme

La Fédération Française de Cyclisme, dans le cadre de sa mission de service public, a décidé de créer et de développer le concept de Site de V.T.T. autour d'équipements et de prestations de qualité et d'en assurer la mise en place, l'animation et la promotion avec ses différents partenaires. Aussi, la convention, signée le 29 juin 2007, qui lie le PLVG, les clubs affiliés du territoire et la FFC définit les missions et obligations de chacun autour de la valorisation de l'offre VTT sur le territoire, du confort et de la sécurité des usagers.

Chaque année, une adhésion du PLVG à la FFC permet au territoire d'utiliser le label « VTT FFC » et donc d'avoir son site valorisé à travers la communication nationale de la FFC, d'utiliser le balisage officiel des sites, et d'être contrôlé et noté afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant pour les usagers. Cette adhésion permet également au territoire de communiquer sur un label « parent » au sein de la FFC, qui est celui dédié au cyclo, désigné « Espace Cycloport ».

Le montant de la cotisation au titre de l'année 2016 s'élève à 1100€. Les crédits ont été inscrits au BP.

Les membres du Conseil syndical décident de renouveler l'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme chaque année dès 2016 pour un montant de 1100€.

### 4. FORET-BOIS

---

#### ► Finalisation de l'étude d'implantation d'une plateforme bois-énergie territoriale

Mme la Présidente rappelle que par délibération n° 68/2015 en date du 5 mai 2015 le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et la commune de Lourdes s'étaient engagés à mener conjointement une étude de faisabilité d'implantation d'une plateforme bois-énergie territoriale et multi-usages à Lourdes sur le site de Mourles. Elle fait savoir que l'étude s'est achevée au printemps, et qu'elle a conclu que la rentabilité économique du projet était indépendante de la localisation de l'équipement de production et que le projet initial, situé sur la forêt communale à Mourles :

- ne serait pas rentable s'il était dimensionné aux seuls besoins de Lourdes (comme le prévoyait le projet initial de la ville),
- ne serait pas rentable pour les besoins actuels et à court terme (1.600 T de plaquettes /an),
- se révélerait trop petit si les projets bois énergie se multipliaient au-delà de 4 500 T/an,
- mais serait tout à fait adapté à une production de plaquettes forestières de l'ordre de 2.000 – 2.500 T/an jusqu'à 4.500 T/an.

L'étude conclut donc à la pertinence de la plateforme sur le site de Mourles à condition que la demande augmente par la mise en œuvre de nouveaux projets de chaufferies à bois et moyennant une gestion rigoureuse et professionnelle.

Toutefois, si les projets bois-énergie venaient à se développer au-delà de 4 500 T/an, l'étude a montré que des équipements de séchage accéléré (panneaux thermo-voltaïques, ou recours à une source de chaleur fatale) seraient nécessaires pour procéder à un séchage plus rapide des plaquettes forestières afin de transformer une quantité de bois plus importante chaque année.

L'étude a également montré qu'une autre solution consisterait à disposer d'un terrain plus grand que le site de Mourles afin d'augmenter le nombre de hangars de séchage.

Après en avoir débattu avec la ville de Lourdes, Madame la Présidente propose de conforter le scénario qui est ressorti de l'étude (implantation de la plateforme à Mourles pour une production de plaquettes de 2.500 à 4.500 T/an) par la réalisation d'analyses complémentaires afin de valider définitivement le choix du site d'implantation.

Les analyses complémentaires porteront sur :

- les différentes solutions techniques afin de procéder au séchage accéléré des plaquettes sur le site de Mourles,
- l'analyse d'un site sur la zone d'activités intercommunale de Pierrefitte-Soulom-Villelongue à proximité de l'usine Ferropem qui produit une source de chaleur fatale potentiellement valorisable.
- l'analyse d'un site sur la zone d'activités intercommunale Cap Aéro à Adé ; ce site présente des avantages en termes de disponibilité de foncier et de proximité avec les grands axes de communication.

Il est proposé que ces analyses soient réalisées en régie en faisant appel aux compétences des agents du PLVG et de la ville de Lourdes.

Le débat est ouvert.

M. BEAUQUESTE partage les conclusions de l'étude. Le projet de plateforme initié par la commune de Lourdes aurait été catastrophique financièrement : le seuil de rentabilité n'aurait pas été atteint et le site de Mourles n'était pas le plus adapté.

Mme CARRERE répond que le site est adapté mais dans le cas d'un accroissement de la demande il faudrait prévoir une connexion avec le SMTD afin d'accélérer le séchage des plaquettes. Pour elle, ce qui est primordial, c'est de trouver des clients pour faire vivre la plateforme et rendre le projet viable.

M.ROUX informe que pour sa commune, Argelès-Gazost, le réseau de chaleur n'est pas compétitif avec le prix actuel du gaz.

M. BEAUQUESTE partage ces propos. Quand une commune possède le gaz, il ne faut pas envisager un réseau de chaleur bois par rapport à une chaudière gaz.

Mme CARRERE indique que la piscine de Lau-Balagnas est équipée d'une chaudière à bois mobile ESTERA alimentée par des plaquettes forestières. Son installation n'a pas fait baisser les coûts de fonctionnement de la piscine.

M.MUR voit en ce projet l'occasion de développer la filière bois, d'exploiter et de nettoyer nos forêts.

Pour Mme CARRERE, la difficulté est de dimensionner le projet de la plateforme. C'est pourquoi, il est nécessaire de poursuivre l'étude.

Pour plus d'informations, Mme RAVELEAU indique que les études « Plan de mobilisation durable des ressources forestières du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves » et « Etude de faisabilité pour l'implantation d'une plate-forme bois-énergie sur le territoire » sont téléchargeables sur le site du PLVG : <http://www.valleesdesgaves.com/gp/Foret-Bois/150>

Après ce débat, les membres du conseil, décident de valider la stratégie présentée en séance.

## 5. CONTRAT DE RIVIERE

---

### ► Sports d'eaux vives : arrêté d'interdiction de navigation de Villelongue à Préchac, travaux des aires d'embarquement

Mme SAZATORNIL indique que la portion du Gave de Pau de Villelongue à Préchac ne sera pas encore accessible aux sports d'eaux vives cet été. En effet, depuis les crues de 2013, le secteur du Lac des Gaves n'est pas praticable. La rivière artificielle qui permettait de contourner les seuils du Lac des Gaves n'a pas pu être réouverte. En cas de réouverture durant l'été, l'information sera communiquée sur le site du PLVG et autres médias.

Le Gave de Pau est donc navigable de Préchac à la limite départementale.

De plus une nouvelle aire d'embarquement-débarquement a été aménagée en rive gauche en aval de la centrale hydroélectrique de la SHEM sur la commune d'Agos-Vidalos. Le site est donc à nouveau fonctionnel.

L'aire du Pont de Tilhos est en cours de réhabilitation (changement de plusieurs marches).

### ► Projet de valorisation des activités d'eaux vives

Mme SAZATORNIL informe que les communautés de communes du Pays de Nay et du Pays de Lourdes ont engagé une réflexion, en lien avec les communes de St Pé de Bigorre, Montaut et Lestelle-Bétharram ainsi que les comités départementaux de canoë-kayak 64 et 65, sur la faisabilité de parcours nautiques sur le Gave de Pau.

M. BEAUQUESTE rappelle que les origines du projet remontent à une réunion organisée par les CCI 64 et 65 autour de la mise en place d'un partenariat Béarn-Bigorre, à la suite de laquelle les deux Communautés de Communes du Pays de Nay et du Pays de Lourdes eurent la volonté concordante de construire un projet de territoire autour des activités d'eaux-vives et de travailler pour cela avec les différents acteurs et intervenants sur le gave de Pau.

Ce projet n'a pas pour vocation unique le développement touristique. Il doit également intéresser d'autres secteurs (cadre de vie, environnement, économie locale, etc.) et s'adresser à des publics variés (sportifs, pêcheurs, scolaires, grand public, etc.). De même, il est à travailler en lien avec la véloroute Bayonne – Perpignan longeant le gave de Pau.

### Démarche

L'approche interdépartementale 64 et 65 a permis de travailler sur un projet au linéaire intéressant. Le travail réalisé n'est pas une étude à proprement parler, mais plutôt une approche de faisabilité sur ce tronçon, qui permet de savoir aujourd'hui quelles sont les pratiques, sur quels sites, et quels sont les points à améliorer. Cette approche réalisée en 2015 par le CDCK65 se compose de trois parties :

- Un état des lieux et des types de pratiques actuelles ainsi que du potentiel du Gave de Pau,
- Un inventaire des structures associatives et commerciales qui développent ces pratiques,
- Une analyse technique des obstacles à la pratique (seuils et barrages), assortie de pistes de réflexion (type d'ouvrage de franchissement, cadre juridique, ...).

Le déroulement de cette approche a donc permis de dresser un état des lieux de l'existant et des potentialités, de recenser les différents acteurs et structures utilisant ce bassin et d'analyser les problèmes majeurs se posant à la navigation.

Dans un souci d'exhaustivité et de cohérence pour le développement d'un futur produit touristique de développement local, l'approche globale a porté sur l'ensemble de l'axe Gave de Pau de Gavarnie au Bec des Gaves. Suite à cet état des lieux, une proposition d'itinéraire a été travaillée de Pierrefitte à Orthez.

### **Etat d'avancement**

Il y a eu 2 comités de pilotage (juin 2015 et décembre 2015) pour cette première approche et des réunions techniques intermédiaires. Un travail a également été mené auprès des structures commerciales afin d'identifier leur motivation sur ce développement.

Le diagnostic a ensuite été présenté lors d'une réunion à Lourdes le 16 février 2016. Puis une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 19 avril 2016 pour mettre en place le comité de pilotage et poursuivre la démarche.

*NB : Il est à noter que le bassin du gave de Pau présente des caractéristiques propres à intéresser une clientèle d'Europe du Nord (classes II régulières sur le gave).*

Quelques résultats :

- 38 structures d'animation qui interviennent dans les 2 départements (64,65)
- 53 obstacles dont 3 types récurrents (entretien végétation, pollution par les déchets et accès aux personnes à mobilité réduite)
- 8 parcours identifiés de Préchac à Denguin

### **Suites de la démarche**

L'ensemble des collectivités concernées par le Gave sont invitées à participer à la démarche.

La CC de Nay envisage de lancer une étude sur le tronçon Lestelle-Assat pour élaborer une stratégie de développement des activités nautiques :

- analyse du parcellaire, des contraintes techniques et juridiques des ouvrages répertoriés,
- définition des aménagements et équipements ainsi que les modalités de mise en œuvre,
- phasage des interventions,
- coordination des différents intervenants et animation de la démarche.

Il est proposé aux collectivités de s'associer par le biais d'une convention dans la démarche et d'envisager un groupement de commande pour la réalisation d'études sur d'autres secteurs. Il convient donc de travailler à l'élaboration d'un cahier des charges et d'une convention.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur une politique d'hébergement adaptée et la valorisation touristique et environnementale, comme cela a été réalisé sur notre territoire avec la stratégie Vélo.

### **Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves**

Dans le cadre du Contrat de rivière, le SMDRA puis le PLVG s'est engagé depuis plus de 10 ans dans l'amélioration des pratiques des sports d'eaux-vives. Ainsi, le syndicat a mis en place une dizaine d'aires d'embarquement/débarquement de Villelongue à St Pé de Bigorre afin d'accompagner les activités d'eaux-vives tout en limitant leur impact sur le milieu naturel (abords sauvages au Gave). Par ailleurs, même si des améliorations restent encore à faire, de nombreuses centrales sont équipées de passes à canoë. Enfin, le PLVG et les collectivités porteuses des brigades vertes travaillent avec le Comité Départemental de Canoë Kayak et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour sécuriser au mieux la navigation (enlèvement d'obstacles dangereux).

Au vu de cette présentation, Mme CARRERE souhaiterait savoir si les collectivités du PLVG seraient intéressées pour s'associer à la démarche, signer la convention et engager une étude plus approfondie (sur notre territoire, l'étude sera différente que celle prévue en aval car nous avons déjà des sites identifiés d'embarquement/débarquement ; le cahier des charges devra donc être adapté à notre territoire).

Le débat est ouvert.

Pour M. FOURCADE, si ce n'est pas le PLVG qui porte ce projet, ce n'est pas la grande agglomération qui le fera.

Mme CARRERE précise que ce n'est pas une compétence pour le PLVG mais une mission qu'il peut assumer.

M.BEAUCOUESTE indique qu'il est à l'origine de ce projet avec le Président de la Communauté de Communes de Nay. Ils ont mis en place un comité de travail pour proposer plusieurs parcours accessibles au plus grand nombre associés à des hébergements dédiés. Malheureusement le développement de ce projet a été freiné car la ville de Lourdes n'était pas intéressée. Même si la commune de St Pé de Bigorre aurait pu porter ce projet, l'intérêt était de proposer un projet d'envergure ; c'est pour cela qu'il souhaite que le PLVG porte ce projet.

Pour Mme CARRERE, ce projet est une formidable vitrine pour notre territoire des Vallées des Gaves en proposant un des plus grands parcours d'eaux vives de Villelongue à St Pé de Bigorre et une opportunité de développer une nouvelle économie (notamment pour les hébergeurs, commerçants...). Il pourrait être envisagé de dupliquer le label vélo ALTAMONTA aux activités d'eaux vives.

Les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable pour poursuivre la démarche. Ce projet sera à nouveau abordé lorsqu'il faudra lancer la consultation.

### **► Etude Adour 2050 : présentation de l'étude lancée par l'Institution Adour et désignation d'un référent du PLVG aux instances de concertation**

Mme SAZATORNIL présente les grandes lignes de cette étude portée par l'Institution Adour en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les Départements des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques, du Gers et des Landes et les deux Régions.

#### **Contexte**

Les changements climatiques sont d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire national. Evolutions démographiques, mutation de notre agriculture, émergence d'un nouveau mix énergétique, autant de bouleversements qui auront un impact sur la disponibilité et la qualité de nos ressources en eau, ainsi que sur la vie de nos cours d'eau. Il est donc important de se préoccuper dès maintenant des nouvelles politiques à initier en prenant en compte ce changement climatique.

#### **Objectif**

Envisager les impacts des changements et des évolutions du territoire sur l'eau et milieux aquatiques des bassins de l'Adour et des côtiers basques, à l'horizon 2050. En définissant un cadre global de référence, l'étude aura pour vocation de devenir un outil d'aide à la décision, notamment pour accompagner les démarches de planification sur le territoire.

#### **Durée**

Mars 2016 à mars 2018 (2 ans)

## **Déroulement**

Un groupement d'entreprise (Actéon et Futurible) a été mandaté par l'Institution Adour pour réaliser l'étude prospective qui se déroulera en 3 phases :

- **Phase 1** – Réaliser le **diagnostic prospectif du territoire** en : explicitant les impacts attendus du changement climatique ; identifiant les autres enjeux et variables clés (en dehors du changement climatique) qui impacteront l'évolution future du territoire et de la ressource en eau ; proposant différentes hypothèses d'évolution de ces variables ; définissant le scénario tendanciel ; et évaluant les impacts sur l'eau et le volet socio-économique de ce scénario tendanciel ;
- **Phase 2** – Elaborer et choisir des **scénarios d'évolution future** du territoire dits admissibles en : identifiant des scénarios alternatifs envisageables ; évaluant les impacts socio-économiques et sur l'eau de ces scénarios ; et choisissant les scénarios jugés admissibles y compris le scénario jugé « le plus souhaitable » ;
- **Phase 3** – Elaborer des **pistes d'adaptation** pour converger vers le scénario jugé « le plus souhaitable », et identifier les conditions opérationnelles nécessaires à leur mise en œuvre effective et réussie.

Tous les documents utiles au COPIL Adour 2050 (liste des membres, CR, diaporama, documents de travail) sont désormais disponibles sur un espace commun dédié : <http://bit.ly/COPILdocuments>

Mme SAZATORNIL indique qu'un premier comité de pilotage et une réunion publique ont eu lieu le 15 juin. Un deuxième comité de pilotage aura lieu le 21 juillet.

Le rôle du PLVG est de mobiliser le plus grand nombre dans la co-construction de la prospective, et également de diffuser les résultats très largement. Il sera important de s'appuyer sur les démarches locales de gestion de l'eau et les réseaux d'élus et d'animateurs de ces démarches. L'élu référent pour représenter le PLVG est Maryse CARRERE.

Ce point d'information n'amène pas de débat de la part de l'assemblée.

### **► Adhésion à la FNCCR (GEMAPI/SPANC)**

La FNCCR est une association nationale d'élus locaux placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901. Elle intervient dans plusieurs domaines dont le cycle de l'eau. Le PLVG a adhéré pour la 1ère fois à la FNCCR en 2014 (délibération n°44) pour la compétence « assainissement non collectif ». Cette association agit notamment en faveur de l'évolution du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces services publics, afin que celui-ci tienne compte des réalités du terrain. Les instances d'orientation, de réflexion et d'échanges (congrès triennal, assemblée générale, journées d'études, commissions spécialisées, stages de formation...), constituent autant d'occasions pour les adhérents de mettre en commun leurs réflexions et leurs expériences et de porter leurs idées au plus haut niveau. De plus, elle assure une veille juridique très complète pour le compte de ses adhérents et répond au cas par cas aux questions précises de ses adhérents, dans ses domaines de compétence. Elle édite également des ouvrages de référence destinés à un large public ou des lettres d'informations périodiques à l'intention des collectivités.

La cotisation annuelle au titre de l'assainissement non collectif est fonction du nombre d'installations gérées par le service ; elle s'élève à 300€ pour le PLVG.

Le PLVG s'est engagé depuis 2014 pour une prise de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'étendre l'adhésion à la compétence GeMAPI dès à présent. La cotisation annuelle au domaine GeMAPI est variable selon le nombre d'habitants de la collectivité ; pour le



PLVG, elle s'élève à 1700€. Avec l'application du prorata temporis, la cotisation pour 2016 sera d'environ 710€.

Les membres du Conseil syndical décident de renouveler l'adhésion du PLVG à la FNCCR, au titre de l'assainissement non collectif pour l'année 2016 et d'étendre l'adhésion du PLVG à la FNCCR, au titre de la GeMAPI, dès l'année 2016 pour une cotisation annuelle de 1700€ (710€ pour l'année 2016 avec l'application du prorata temporis).

#### ► Point d'information sur le dossier « Eau et Assainissement »

Mme CARRERE indique que le PLVG porte depuis un an l'étude « Eau et Assainissement » demandée par l'Etat et l'Agence de l'Eau, pour les 8 territoires du PLVG.

En effet, une étude réalisée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'ARS Midi-Pyrénées sur la distribution d'eau potable du bassin Adour-Garonne entre 2009 et 2011 a révélé, sur les territoires de montagne, une corrélation entre les non-conformités (UDAF), l'absence de traitement (eau « réputée » pure) et une gestion communale. Ainsi, près de la moitié des unités de gestion sont à fiabiliser, essentiellement pour des risques de contamination bactériologie. Coté assainissement, le territoire comporte une 30aine de stations d'épuration dont la moitié est conforme. Les vallées des Gaves comptent donc une 100aine de collectivités compétentes en eau et assainissement, avec souvent peu de lien entre elles. De plus, les compétences eau et assainissement seront attribuées aux EPCI à fiscalités propres au 1er janvier 2020.

Ainsi, vu la complexité et la disparité de la gouvernance sur notre territoire, il a été décidé d'engager au plus vite la réflexion. Afin de réduire le coût, le conseil syndical du PLVG a souhaité, dans le cadre de l'animation du Contrat de rivière, engager un premier état des lieux en régie afin d'accompagner les futurs EPCI dans le transfert de 2020. Le but est de récupérer le maximum d'information. Elles seront transmises au(x) bureau(x) d'études qui travailleront sur le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI. Ces études seront à priori portées par les deux futures EPCI du territoire (ou le PLVG si ces dernières le souhaitent). Au stade de pré-diagnostic que nous réalisons, nous essayons de récupérer des informations sur l'organisation des services (mode de gestion, personnel, logiciel, outils...), les données patrimoniales, le prix de l'eau, ... En parallèle, nous essayons de rencontrer des élus afin de recueillir leur ressenti sur les compétences eau et assainissement afin de comprendre au mieux l'organisation du territoire. Ceci permettra ensuite aux collectivités concernées de mener au mieux le transfert en 2020.

Aussi, à l'été 2015, Mme SAZATORNIL avait transmis un questionnaire à l'ensemble des communes mais peu de retour, les maires ayant été découragés par la lourdeur des informations demandées. C'est pourquoi, au printemps 2016, le questionnaire a été allégé et le PLVG a confié le recueil des données à une stagiaire, Emilie SENEGAS. Cette dernière a rencontré un grand nombre de maires mais a été confrontée à la réticence de certains qui ne souhaitent pas fournir ces informations, de peur que le PLVG se saisisse de la compétence « Eau et Assainissement ».

Il faut préciser que si pour le grand cycle de l'eau, le territoire nécessaire à l'exercice de la compétence GeMAPI est évidemment l'échelle du bassin versant, ce n'est pas systématiquement le cas pour le petit cycle de l'eau. La gestion des compétences Eau et Assainissement dépend étroitement des ouvrages, réseaux et interconnexions existantes. Aussi, le choix de l'échelle la plus favorable nécessite un état des lieux précis de ces compétences sur les territoires en recherchant le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire.

Mme SAZATORNIL et Mme CARRERE demandent aux délégués du PLVG de rassurer leurs confrères car le PLVG n'a nullement l'intention de prendre cette compétence. L'étude vise à préparer 2020, année où cette compétence sera transférée aux communautés de communes. Aujourd'hui, le PLVG travaille pour le compte de celles-ci, toutes les données récoltées et analysées leur seront en effet transmises. Il s'agit d'établir une photographie de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

Une réunion de restitution de cette étude sera organisée en septembre prochain.

## **6. NATURA 2000**

---

### **► DOCOBs « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes » : demande de financement pour l'élaboration et l'animation 2017 du Programme Agro-Environnemental et Climatique 2017-2018**

Madame la Présidente rappelle que le PLVG assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes ». Les DOCOBs prévoient l'élaboration et l'animation d'un projet MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques).

Ce projet vise à inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures environnementales visant à maintenir, voire améliorer les pratiques favorables aux habitats et espèces existants. Les engagements sont volontaires et font l'objet d'un contrat entre l'agriculteur et l'Etat d'une durée de 5 ans, avec une rémunération annuelle (aides financières de l'Etat et de l'Europe).

Depuis 2010, le PLVG a confié cette mission à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées. En 2017, un nouveau projet MAEC doit être déposé pour la période 2017-2018, sous le nouveau règlement FEADER 2014-2020.

Le PLVG va donc lancer en 2016 une consultation pour l'élaboration et l'animation 2017 des projets MAEC 2017-2018 dans le cadre de la mise en œuvre des DOCOBs « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes ».

Le budget prévisionnel est de 7 200 € TTC. Cette mission sera subventionnée par l'Etat et le FEADER à hauteur de 100 % des dépenses engagées.

Les membres du Conseil Syndical décident de valider le budget prévisionnel et les modalités de financement afin de procéder à la demande de subventions publiques.

## **7. GEMAPI**

---

### **► Point d'avancement de la procédure de transfert de compétences**

Afin que le transfert de la compétence GeMAPI au PLVG puisse être opérationnel pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes ont délibéré en mars 2016 afin de prendre la compétence au 1<sup>er</sup> septembre 2016. A ce jour, quasiment toutes les communes ont également délibéré pour approuver ce transfert anticipé à leur communauté de communes. Les arrêtés préfectoraux modificatifs des statuts des CC sont en cours de signature.

La période de septembre à décembre 2016 sera consacrée au transfert de cette compétence des communautés de communes au PLVG pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Durant cette période transitoire, les syndicats actuellement compétents (SYMIHL, SIVOM Pays Toy et SIRPAL) exécuteront les affaires courantes.

### ► Information sur la décision du comité politique réuni le 8 juin

Un comité politique, décisionnel, composé des Présidents des communautés de communes, des syndicats actuellement compétents et des membres du Bureau du PLVG a été constitué afin de suivre et mettre en œuvre le transfert de cette compétence. Réuni le 8 juin dernier, ce comité politique a été amené à se prononcer sur les clés de répartition des contributions des futurs membres du PLVG pour le financement du Budget annexe GeMAPI.

Mme Carrère a informé les membres du conseil que ce comité s'était positionné en faveur de la clé suivante :

- 50 % pour la collectivité rassemblant les communes de l'amont du bassin versant
- 50 % pour la collectivité rassemblant les communes de l'aval du bassin versant

Une clause de revoyure sera associée à cette clé de répartition.

Un nouveau comité politique est prévu le mercredi 7 septembre à 18h30 à la mairie d'Argelès-Gazost (les invitations ont été envoyées).

L'objet est de valider le pacte financier qui comprend les éléments suivants :

- le choix de la méthode d'évaluation de transfert de charge par les communautés de communes à FPU (fiscalité professionnelle unique) (fixée au règlement ou dérogatoire)
- le principe de recours à AC (attribution de compensation) dérogatoires après fusion pour les communes appartenant aux communautés de communes à FA (fiscalité additionnelle)
- le recours ou pas à la taxe GeMAPI dès l'exercice 2017
- le partage des contributions financières au sein du PLVG

Afin de préparer le comité politique du 7 septembre, les Directeurs doivent présenter durant l'été à leurs Présidents de CC le contenu de ce pacte financier.

### ► Proposition d'organisation des services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Un travail de recensement du personnel affecté aux missions GeMAPI a été réalisé et a été évalué à une quarantaine d'agents. La grande majorité d'entre eux seront transférés directement au PLVG, pour d'autres une convention de mise à disposition devra être signée. Ce personnel provient du SIRPAL, du SYMIHL, du SIVOM du Pays Toy et d'un agent de la ville de Lourdes.

Un organigramme a été établi et validé en CODIR et en Bureau syndical sur le principe. Il est soumis à la validation des élus du Conseil afin de pouvoir engager les procédures de transfert.

Cet organigramme (annexé au compte-rendu) est le reflet d'une prise en compte de l'exercice de la compétence à l'échelle du bassin versant qui fait l'objet d'un transfert au PLVG, et pas seulement d'une simple délégation. Il est axé autour d'une Direction et de 3 sous-directions : « Prévention des Inondations », « Milieux Aquatiques », « Développement économique ».

Mme CARRERE précise que les noms inscrits sur cet organigramme peuvent être modifiés en fonction des souhaits des agents, certains ayant émis le souhait d'évoluer vers d'autres structures du territoire.

Un temps est prévu avec chaque agent durant l'été et à la rentrée afin de travailler de manière concertée sur leurs transferts. Les instances paritaires seront également saisies dès cet automne.

Sur la base de cet organigramme, une simulation de la charge salariale sur le budget annexe 2017 GeMAPI est en cours.

Il est également prévu de transférer le chantier d'insertion actuellement porté par le SYMIHL au PLVG au 1<sup>er</sup> janvier ; dans cet objectif un rapprochement avec la DIRRECTE a été fait et le conseil sera amené à délibérer prochainement.

## 8. PROJET DE TERRITOIRE

---

Mlle BEGUE informe que le projet de territoire est terminé. Il a été validé en comité technique, de pilotage et en Bureau syndical.

Les membres du Conseil Syndical sont invités à le valider. Mlle BEGUE présente rapidement quelques éléments du diagnostic, disponible sur le lien suivant : <http://www.valleesdesgaves.com/gp/Projet-de-territoire/202>

Après cette présentation qui n'amène pas de débat, les membres du Bureau valident le projet de territoire présenté en séance.

Mlle BEGUE informe qu'une version papier sera transmise dès le mois de juillet aux 7 communautés de communes et à la commune nouvelle de Gavarnie Gèdre afin qu'elles puissent délibérer d'ici l'automne. Il sera aussi présenté Conférence des maires.

Avant de clôturer la séance, M. GRANDSIMON tient à féliciter Mme CARRERE qui a été nommée au grade de chevalier de la Légion d'honneur, promotion du 14 juillet.

Mme CARRERE indique que c'est avec plaisir qu'elle a accepté cette distinction et notamment au titre d'un travail collectif pour le territoire des Vallées des Gaves. Elle tient à la partager avec l'ensemble des personnes, élus et collaborateurs, avec lesquels elle travaille et œuvre pour ce territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance  
Monsieur Claude HEINTZ

